



COORDONNATEUR DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE D'ORIENTATION VERS LES ENSEIGNEMENTS ADAPTES (CDOEA)

CONTEXTE D'EXERCICE

Environnement/Spécificité/Contraintes

Placé sous l'autorité de l'inspecteur de l'éducation nationale conseiller technique ASH, le coordonnateur est nommé au sein de l'équipe ASH.

Il exerce une mission départementale.

L'IEN ASH a pour missions de :

- professionnaliser l'équipe ASH ;
- former les enseignants ;
- favoriser la réussite des élèves en situation de handicap en étroite liaison avec la maison départementale des personnes handicapées (MDPH), l'agence régionale de santé (ARS) et le secteur médico-social et de santé ;
- mettre en place un plan concerté de prise en charge de la grande difficulté scolaire.

Quelques éléments d'ordre contextuel (2021)

- Les personnels (plus de 400)
 - 270 AESH
 - 170 postes d'enseignants
 - 22 postes de psychologues scolaires
 - 8 postes de directeurs adjoints chargés de SEGPA
 - 5 postes au sein de l'équipe ASH
- Les structures et les dispositifs
 - 9 SEGPA
 - 32 ULIS école
 - 24 ULIS collège, 2 ULIS LP, 3 ULIS LP en réseau des établissements et services médico-sociaux et de santé : 1 IME 93 places, 1 SESSAD DI/PH/TED 169 places, 1 ITEP 24 places, 1 SESSAD ITEP 8 places, 1 SAAAIS-SSEFIS 79 places, un dispositif innovant d'accueil temporaire (DIAT) 60 places, 1 IME 54 places, 1 classe à l'hôpital, etc.

DESCRIPTIF DU POSTE

Missions

Le coordonnateur de la CDOEA assure, en étroite liaison avec l'IEN ASH :

- **des missions spécifiques en lien avec le fonctionnement de la Commission Départementale d'Orientation vers les Enseignements Adaptés (CDOEA)**
 - Le suivi des appels téléphoniques, des courriers et des courriels,
 - L'organisation et la planification des réunions de la commission,
 - La constitution des dossiers de saisine,
 - La présentation des dossiers lors des commissions,
 - Le classement des dossiers,
 - Le suivi des effectifs dans les SEGPA (Sections d'Enseignement Général et Professionnel Adapté), en liaison avec les services du Rectorat et les DACS
 - La liaison avec les partenaires (institutionnels ou autres)
 - La rédaction du bilan annuel de la CDOEA
 - La participation à la mise en place des sessions de Certificat de Formation Générale (CFG)
- **des missions complémentaires réparties entre les différents conseillers pédagogiques, l'équipe ASH disposant de cinq postes**
 - La participation à des actions de formation en direction des enseignants spécialisés et des AESH (Accompagnants d'élèves en Situation de Handicap)
 - La participation aux entretiens de recrutement des personnels enseignants contractuels et des personnels AESH
 - La participation au travail de rédaction des sujets de CRPE
 - La participation à la mise à jour et à la gestion des bases de données (base enseignants et base élèves en situation de handicap)

- La participation au travail de partenariat avec la MDPH (présence en CDAPH, collaboration avec les Enseignants Référents pour la Scolarisation des Elèves Handicapés).

PROFIL SOUHAITE

Compétences attendues

L'enseignant nommé sur le poste montre :

- une bonne connaissance du système éducatif, notamment des dispositifs relevant de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves en situation de handicap (ASH) ainsi que des procédures d'orientation et d'affectation ;
- un sens accru des responsabilités ;
- le sens de la communication ;
- des capacités d'organisation et un bon esprit de synthèse ;
- la capacité à travailler en équipe ;
- la capacité à développer des partenariats et à fédérer les acteurs concernés ;
- une bonne maîtrise des technologies usuelles de l'information et de la communication (TUIC) : traitement de texte, tableur, bases de données, messagerie électronique.

Expériences professionnelles souhaitées

Expérience dans l'adaptation et la scolarisation des élèves en situation de handicap (ASH).

CANDIDATURE

Poste soumis à entretien :

- lettre de motivation et CV à adresser par mail au secrétariat de l'ASH/Ecole Inclusive
- entretien conduit conjointement par l'inspecteur de l'éducation nationale en charge de l'ASH et un conseiller pédagogique

REMARQUES

Durée de travail : 1607 heures par an, les modalités de service étant arrêtées par l'inspecteur de l'éducation nationale en charge de l'ASH en concertation avec le coordonnateur.

Fonctions difficilement compatibles avec un service à temps partiel.